



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°107

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2026/2027

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjointes au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

QUESTION N° 107

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2026/2027

RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les grilles des tarifs municipaux proposés pour les années 2026/2027,

Après examen en commission des affaires financières du 14 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs municipaux 2026/2027 tels qu'indiqués dans les grilles jointes en annexe, et de les appliquer de la manière suivante :

A compter de l'envoi au contrôle de légalité :

- Les bornes de recharge du parc relais de la Ville,
Le Centre Social George Sand
- La Ferme COCORICO

A compter du 1^{er} juin 2026 :

- TRBH
- Conservatoire

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Cimetières et funérarium
- Droit de voirie
- Stationnement
- Ludo-médiathèque L'Echappée
- Bar TRBH et Espace André Malraux
- Jeunesse
- Activités périscolaires
- Activités extrascolaires
- Relais d'information seniors
- Stages sportifs
- Propreté
- Location salles municipales
- Evénement et Marché de Noël
- Maison des Associations
- Autres (services divers et logement)

ADOpte À l'Unanimité (33 voix pour – 5 abstentions : Philippe CERISIER, Cécile RILHAC, Elya CONZA, Cécile JOBIN, Olivier DALMONT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Délibération du Conseil municipal du 15 avril 2026

Tarifs municipaux 2026-2027

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter
affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens »
accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260415-Q107DB2026-060-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

Johann ROS Adjoint au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise 
--	--

Délibération du Conseil municipal du 15 avril 2026

Tarifs municipaux 2026-2027

*Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter
affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique «
accessible par le site internet www.telerecours.fr*

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260415-Q107DB2026-060-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception en préfecture : 16/04/2026
« **telerecours citoyens** »